



Présidence : Suisse

998^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Mercredi 30 avril 2014

Ouverture : 9 h 35
Suspension : 12 h 45
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur T. Greminger
M^{me} A. Rauber-Saxer

Le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Song Young-wan.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR L'AFGHANISTAN ET CHEF DE LA MISSION D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES EN AFGHANISTAN (MANUA), S. E. M. JÁN KUBIŠ

Président, Représentant spécial des Nations Unies pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Canada (PC.DEL/452/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/454/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/451/14), Fédération de Russie (PC.DEL/463/14), Tadjikistan, Ukraine, Turquie (PC.DEL/466/14), Turkménistan, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF D'ÉQUIPE DU PROJET DE DIALOGUE NATIONAL EN UKRAINE, L'AMBASSADEUR HIDAJET BIŠČEVIĆ

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE DE L'OSCE ET ENGAGEMENT DE L'OSCE AVEC L'UKRAINE

Président, Chef d'équipe du Projet de dialogue national en Ukraine (PC.FR/6/14 OSCE+), Secrétaire général, Ukraine (PC.DEL/461/14 OSCE+) (PC.DEL/462/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/456/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/453/14) (PC.DEL/465/14), Canada (PC.DEL/460/14 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/464/14), Turquie (PC.DEL/458/14 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/457/14 OSCE+), Finlande, Norvège, Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Biélorussie

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION DE PROROGER LA NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1119 (PC.DEC/1119) sur la recommandation de proroger la nomination du Secrétaire général de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1120 (PC.DEC/1120) sur la recommandation relative à la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Peine de mort en Biélorussie : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/455/14), Biélorussie

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Conférence organisée par la Présidence de l'OSCE de 2014 à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation sur le rôle de cette dernière dans la lutte contre les défis terroristes actuels, tenue à Interlaken (Suisse) les 28 et 29 avril 2014* : Président (CIO.GAL/68/14)
- b) *Entretiens entre le Président en exercice et des dirigeants politiques à Belgrade, Tirana et Pristina, les 24 et 25 avril 2014* : Président (CIO.GAL/68/14)

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Visite du Secrétaire général à Astana le 28 avril 2014* : Secrétaire général (SEC.GAL/64/14 OSCE+)
- b) *Visite du Secrétaire général à Bruxelles le 16 avril 2014* : Secrétaire général (SEC.GAL/64/14 OSCE+)
- c) *Appel à la nomination de candidats détachés pour le poste d'économiste auprès du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE* : Secrétaire général (SEC.GAL/64/14 OSCE+)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections présidentielles prévues en Turquie le 10 août 2014* : Turquie (PC.DEL/459/14 OSCE+)
- b) *Séminaire de l'OSCE sur la dimension humaine consacré à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation en renforçant sa coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes, devant se tenir à Varsovie du 12 au 14 mai 2014* : Président
- c) *Deuxième réunion préparatoire du vingt-deuxième Forum économique et environnemental de l'OSCE sur le relèvement des défis environnementaux en vue de promouvoir la coopération et la sécurité dans l'espace de l'OSCE, devant se tenir à Montreux (Suisse) du 19 au 21 mai 2014* : Président

d) *Don d'un tableau à l'OSCE* : Secrétaire général

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 mai 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1119
30 April 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

998^e séance plénière

Journal n° 998 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1119
RECOMMANDATION DE PROROGER LA NOMINATION
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision prise lors de la troisième Réunion du Conseil ministériel de la CSCE tenue à Stockholm en 1992 de créer un poste de Secrétaire général, la Décision n° 15/04 du Conseil ministériel en date du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE et la Décision n° 3/08 du Conseil ministériel en date du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Rappelant en outre la Décision n° 2/11 du Conseil ministériel en date du 30 juin 2011 sur la nomination de M. Lamberto Zannier en tant que Secrétaire général de l'OSCE et notant que son premier mandat prend fin le 30 juin 2014,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation de la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, tel qu'il figure dans le document MC.DD/1/14 du 1^{er} avril 2014 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision selon une procédure d'approbation tacite prenant fin le 14 mai 2014 à 17 heures HEC.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1120
30 April 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

998^e séance plénière

Journal n° 998 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1120
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION
DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil permanent,

Considérant que, conformément à la Décision n° 1/11 du Conseil ministériel, le mandat de l'actuel Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M. Janez Lenarčič, arrivera à expiration le 30 juin 2014,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Directeur du BIDDH, tel qu'il figure dans le document MC.DD/2/14/Rev.1 du 23 avril 2014 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision selon une procédure d'approbation tacite prenant fin le 7 mai 2014 à midi HEC.